



Conseillers élus : 11
En fonction : 10
Présents : 9

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 mars 2023

Sous la présidence de M. KRAPFENBAUER Marc, Maire

Membres présents :

MM. KRAPFENBAUER Marc (Maire), VAUBOURG Pascal (1^{er} Adjoint), MAHLER Etienne (2^{ème} Adjoint), MERCKLING Claude (3^{ème} Adjoint)
Mmes BALZER Vanessa, MERCKLING Stéphanie et RECHT Anne
MM. JACKY Olivier et KUHLM Pierre

Membre excusée : Mme CURTO Aïcha

Date de convocation : 23 février 2023

Ouverture de la séance : 20 h 20

M. le Maire ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : M. Claude MERCKLING

Ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Désaffectation du Presbytère
- 3) Acceptation d'un don
- 4) Travaux MAM – Délibération d'autorisation de signature
- 5) Divers

Objet 1 : Approbation et signature du procès-verbal

Les conseillers municipaux approuvent le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2023. Le Maire et le secrétaire de séance procèdent à la signature de ce même procès-verbal.

Objet 2 : Désaffectation du Presbytère de la paroisse de Schillersdorf-Mulhausen

M. le Maire informe les conseillers qu'il a été contacté par le Conseil Presbytéral de la paroisse de Schillersdorf-Mulhausen en ce qui concerne le devenir du bâtiment du Presbytère dont la commune de Schillersdorf

est propriétaire. Celui-ci était jusqu'ici affecté à la paroisse et hébergeait les pasteurs en fonction. Étant donné qu'il est avéré qu'aucun pasteur ne sera plus nommé pour la paroisse et que de ce fait le maintien en tant que presbytère ne représente plus d'intérêt, les conseillers presbytéraux ont décidé d'en informer la commune et de demander la désaffectation du bâtiment en tant que presbytère.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi du 18 Germinal an X sur l'organisation des cultes,

VU l'article 1er de l'ordonnance du 3 mars 1825 relative aux presbytères,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU le décret du 23 novembre 1994 portant déconcentration en matière de désaffectation des édifices culturels dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle,

VU la délibération du Conseil Presbytéral de la paroisse de Schillersdorf-Mulhausen en date du 12 janvier 2023,

CONSIDERANT que le presbytère de la paroisse Schillersdorf-Mulhausen situé 31 rue du Pasteur Schroeder à Schillersdorf, cadastré section 01, parcelle 31 (église et presbytère), est libre de pasteur et ne fera pas l'objet d'une réaffectation ultérieure,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

DEMANDE à Monsieur le Préfet d'autoriser la désaffectation totale du presbytère de la paroisse de Schillersdorf-Mulhausen ainsi que son jardin et ses dépendances, situé 31 rue du Pasteur Schroeder à Schillersdorf, cadastré section 01, parcelle 31.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Monsieur le Maire précise que cette délibération sera transmise à l'UEPAL (Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine).

Objet 3 : Acceptation d'un don

M. le Maire informe les conseillers que le Conseil Presbytéral propose de faire un don à la Commune d'un montant de 2.530,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce don.

Ce montant sera imputé à l'article 756 – Libéralités reçues.

Objet 4 : Travaux MAM – Autorisation de signature

Dans le cadre des travaux d'aménagement extérieur de la MAM, à savoir la mise en place de portails et la sécurisation des grilles en place, le dépôt d'une déclaration préalable de travaux s'avère nécessaire.

De ce fait, il convient d'autoriser M. le Maire à déposer et à signer la demande préalable au nom et pour le compte de la Commune ainsi que

tous les documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux susvisée.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à cette autorisation.

Objet 5 : Divers

- M. le Maire donne des explications par rapport à la délibération prise pour l'extinction nocturne de l'éclairage public. En effet, comme cela avait été indiqué lors du dernier conseil municipal, le lampadaire au niveau de la Salle Polyvalente pose un problème de sécurité lors de la location de la salle. Un devis avait été demandé auprès de l'interlocuteur d'Électricité de Strasbourg en charge de ce dossier pour permettre désolidariser ce lampadaire et pour pouvoir l'actionner au départ de la salle, mais au vu des problèmes que cela soulève (responsabilité de la commune en cas d'accident, etc), M. le Maire propose de mettre en place des luminaires avec horloges programmables pour l'éclairage au sortir de la Salle Polyvalente, opération qui sera réalisée en régie. De ce fait, l'accord pourra être donné pour la mise en place des horloges astronomiques qui permettront l'extinction de l'éclairage public la nuit.
- Ochterputz – Elsassputz : M. le Maire informe les conseillers que la CEA propose un grand nettoyage de printemps pour toute l'Alsace du 31 mars au 2 avril 2023 et soumet l'idée au Conseil Municipal. Après discussion, il est décidé de participer à cette opération en date du samedi 1^{er} avril 2023 de 8h30 à 12h00. Une information des habitants sera réalisée par affichage et sur la page Facebook de la commune.
- Informations MAM :
Mme RECHT Anne donne des informations quant au fonctionnement de la MAM. Elle indique que pour le moment 3 assistantes maternelles sont en place, qu'une quatrième a obtenu ses 4 agréments mais qu'elle doit encore procéder à la formation. Un total de 12 enfants sont accueillis à l'heure actuelle et à partir du mois de septembre, 21 enfants sont inscrits, qui ne seront par contre pas tous présents en même temps. Les tranches d'âges sont les suivantes : 4 enfants de plus de 6 ans, 8 entre 3 et 6, 9 enfants non scolarisés dont 5 tout-petits. Par ailleurs, elle précise également que les 4 assistantes maternelles en place pourront obtenir chacune 1 agrément supplémentaire pour l'accueil d'enfants de plus de 5 ans. La répartition par village est la suivante : 11 enfants de Schillersdorf, 3 de Bischholtz, 3 de Mulhausen et 4 enfants hors RPI.
- Prochaines réunions :
Mercredi 22 mars 2023 = commission finances
Mercredi 5 avril 2023 = Conseil Municipal avec vote du budget

La séance est levée à 22 h 15

Feuillet de clôture de la séance du 6 mars 2023 :

Rappel des délibérations prises :

- 1) Approbation et signature du procès-verbal du dernier Conseil Municipal
- 2) Désaffectation du Presbytère
- 3) Acceptation d'un don
- 4) Travaux MAM – Délibération d'autorisation de signature
- 5) Divers

Liste des membres présents :

KRAPFENBAUER Marc (Maire)
VAUBOURG Pascal (1er adjoint)
MAHLER Etienne (2ème adjoint)
MERCKLING Claude (3ème adjoint)
BALZER Vanessa
JACKY Olivier
KUHM Pierre
MERCKLING Stéphanie
RECHT Anne

Signatures :

KRAPFENBAUER Marc
Maire

MERCKLING Claude
Secrétaire de séance